



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## maisons des jeunes et de la culture

Question écrite n° 22751

### Texte de la question

M. Paul Dhaille attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'avenir des maisons des jeunes et de la culture (MJC). En effet, les maisons des jeunes et de la culture et leurs fédérations régionales et nationale subissent depuis des années les conséquences d'une politique de désengagement financier de l'Etat, mise en oeuvre par les cabinets qui se sont succédé au ministère de la jeunesse et des sports. Alors que la taxe sur les salaires qui les frappe est maintenue, les subventions du ministère de la jeunesse et des sports à la FFMJC passent de 4 millions de francs en 1992 à 0,30 million de francs en 1997. Cette politique met en grande difficulté les MJC pour développer un projet éducatif auprès des populations, et en particulier des jeunes, qui connaissent la précarité, le chômage, l'exclusion et pour lesquels elles sont le plus utile. Elle met en danger l'activité et l'existence même des FR et de la FFMJC. Il souhaiterait qu'elle veuille bien lui préciser les sens des actions actuellement menées en faveur des MJC.

### Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports connaît le rôle des maisons des jeunes et de la culture au plan local et sait ce qu'elles apportent dans le tissu social, particulièrement auprès des populations jeunes. Les fédérations des maisons des jeunes et de la culture sont des partenaires réguliers du ministère de la jeunesse et des sports et des conventions d'objectifs sont signées avec celles-ci pour l'attribution de subventions. S'agissant de la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), celle-ci bénéficie d'une aide au titre du fonctionnement, du soutien à des projets, mais également d'aides à l'emploi associatif, notamment sous forme de postes FONJEP (45 000 francs par an pour chaque poste). En 1998, la Fédération a disposé de vingt postes FONJEP nationaux. Depuis 1992, les subventions attribuées à la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture ont été les suivantes (Voir tableau dans JO correspondant). En 1992, la FFMJC a connu des difficultés internes qui ont conduit cinq fédérations régionales à quitter cette fédération nationale. La subvention a donc été accordée, en 1993, au prorata des associations fédérées, ce qui justifie l'écart constaté. Par contre en 1998, la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture a retrouvé un niveau de subvention en corrélation avec les activités qu'elle contribue à développer. De plus la FFMJC contribue largement à la redéfinition du concept d'éducation populaire et a fortement pris part aux rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire en novembre 1998 initiées par le ministère de la jeunesse et des sports. C'est avec cette fédération et avec l'ensemble des réseaux d'éducation populaire, du milieu associatif en général, des syndicats et des collectivités locales ainsi qu'avec différents départements ministériels que la réflexion continuera tout au long de l'année sur la place et le rôle de l'éducation populaire dans notre société.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Dhaille](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22751

**Rubrique** : Culture

**Ministère interrogé** : jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 décembre 1998, page 6797

**Réponse publiée le** : 15 février 1999, page 955